

AU SENEGAL

## POUR QUE L'AGRICULTURE FAMILIALE NOURRISSSE LES VILLES !



### Entretien avec Pape Assane Diop (Fongs)

Pape Assane Diop est conseiller technique pour la FONGS, mouvement paysan autonome créé en 1976 au Sénégal. Avec plus de 150 000 membres actifs, la FONGS touche aujourd'hui un tiers des communautés rurales du pays.

La FONGS a engagé des travaux de recherche importants sur la productivité des exploitations familiales. Forte de cette expertise, elle cherche à insérer les exploitations dans des circuits de commercialisation plus courts avec une meilleure identification, valorisation et accessibilité des produits pour les populations

urbaines.

Dans le cadre d'un projet porté par :



**Fédération des organisations non  
gouvernementales du Sénégal**

[www.fongs.sn/](http://www.fongs.sn/)



**Comunità impegno servizio volontariato**

[www.cisvto.org](http://www.cisvto.org)

**Vous souhaitez que l'agriculture familiale nourrisse les villes : il s'agit donc de diminuer les importations alimentaires<sup>1</sup> au Sénégal ?**

C'est un des buts de l'action de la FONGS. Des chercheurs avançaient que l'agriculture familiale ne pouvait être productive, un actif agricole ne travaillant que sur un demi-hectare en moyenne dans

---

<sup>1</sup> 40 % du panier alimentaire sénégalais est constitué d'importations en 2008.

le Bassin arachidier<sup>2</sup> (chiffre issu du rapport entre population agricole et terre disponible). Nous avons voulu le vérifier à partir d'une évaluation réalisée par les paysans eux-mêmes. En 2010, nous avons élaboré une typologie des exploitations familiales sénégalaises.

### **Quelles ont été les conclusions de cette évaluation ?**

Il existe des exploitations familiales (EF) très performantes et excédentaires qui représentent 10 % de l'ensemble des exploitations. Sur une année, elles parviennent, grâce à leur récolte, à répondre à tous les besoins alimentaires et de santé de la famille. Pour la majorité des exploitations (70 %), les revenus agro-pastoraux ne leur permettent de se nourrir et de se soigner que sur une période allant de 3 à 12 mois. Et pour les 20 % restant, la période de couverture des besoins est inférieure à 3 mois. Nous avons partagé ces résultats avec les chercheurs mais aussi d'autres organisations de la société civile.

Nous avons aussi regardé dans quelle mesure les EF contribuent à remplir le panier de la ménagère sénégalaise. Nos recherches ont révélé que, sur plusieurs filières, le Sénégal est autosuffisant ou proche de l'être : par exemple sur la viande bovine (autosuffisance à 80 %), les céréales sèches (90 %), les produits maraîchers (80 %) et les produits avicoles (100 %).

Ces bonnes performances sont contrecarrées par la dépendance du Sénégal aux importations de riz (seulement 25 % du riz consommé est local), de produits laitiers et de blé. Ces déficits sont souvent évoqués : le discours ambiant décrit une bouteille à moitié vide alors que l'on pourrait aussi la voir à moitié pleine. Les exploitations familiales contribuent déjà beaucoup à la sécurité alimentaire du Sénégal, mais il ne faut pas s'arrêter là. Selon nous, elles pourraient progresser sous certaines conditions : qu'elles améliorent leur productivité et leur maîtrise des ressources naturelles, et qu'elles s'insèrent dans des économies rurales dynamiques.

### **Pourquoi viser spécifiquement les marchés urbains ?**

Le marché le plus prometteur, à côté de nos marchés ruraux, est le marché urbain sénégalais. Nous sommes convaincus que les exploitations familiales qui visent un marché particulier, au travers d'engagements entre leurs organisations et les clients, font les efforts nécessaires pour produire selon les exigences de qualité du marché. Quand le client précise ses attentes, cela se répercute sur toute la chaîne de production (approvisionnement, choix des variétés, des engrais, des itinéraires techniques). Il est alors nécessaire d'avoir un cahier des charges de production qui fixe les conditions pour l'ensemble de la filière, depuis l'approvisionnement jusqu'à la commercialisation.

La filière riz en est un exemple. Au Sénégal, la production traditionnelle de riz est pluviale, donc saisonnière, et plutôt autoconsommée. Le gouvernement a introduit la culture irriguée du riz dans la vallée du fleuve Sénégal avec l'ambition de le commercialiser. Les premières années, les producteurs n'avaient pas de notions relatives au marché et le riz sénégalais avait une très mauvaise image : on trouvait dans le même sac du gros riz, du petit riz, des brisures,... La cuisson était compliquée et les ménages sénégalais ont donc naturellement préféré le riz importé, de meilleure qualité. Grâce aux foires et aux discussions avec les consommateurs, les producteurs ont compris que la qualité était fondamentale. Ils ont alors commencé à trier le riz, séparant les brisures du riz entier. Cela a diversifié l'offre et la gamme des prix. Aujourd'hui, une bonne partie de la population choisit d'acheter du riz sénégalais, même s'il est plus cher que certains riz importés. Le problème n'est plus d'améliorer la qualité mais de répondre à la demande en quantité.

---

<sup>2</sup> La zone du Bassin arachidier (centre ouest du Sénégal) fournit l'essentielle de la production agricole. Avec la pression démographique, la réduction du temps de jachère et l'insuffisance de la fertilisation des terres, les sols s'appauvrissent et sont très vulnérables à l'érosion.



Riz local de qualité © FONGS

### Comment déterminer un prix juste pour les produits agricoles locaux ?

Nous partons de l'hypothèse suivante : si le produit est de qualité et qu'il fait référence à un terroir national, il peut être compétitif avec les produits importés. Si la qualité et la référence sont là, il n'est pas gênant que le produit soit vendu plus cher.

Dans le cahier des charges, on introduit les coûts de production et l'on met ainsi en évidence le coût de revient des produits pour l'exploitation familiale. Et ce coût devient un élément qui renforce le pouvoir de négociation du producteur. Nous avons ainsi une base de négociation pour discuter la marge de chacun.

### Les produits locaux sont-ils accessibles à tous ?

Il faut que les paysans parviennent à segmenter les marchés pour s'adapter aux exigences de tous les consommateurs. Par exemple, une association qui produit et commercialise des haricots verts va spécifier les produits selon les marchés. La meilleure qualité est destinée à l'exportation car les produits pour ce marché nécessitent de nombreux contrôles et doivent respecter pléthore de normes. Les haricots sont conditionnés dans de petites barquettes. La qualité intermédiaire est acheminée vers le marché dakarais. Les haricots de moindre qualité sont vendus dans les marchés ruraux locaux. Sur ces marchés, on va plutôt vendre dans des grands sacs de 40 à 50 kilogrammes à des collecteurs qui jouent et consolident la production de masse. Et il y a moins d'exigence de calibrage des haricots et il n'est pas nécessaire de les emballer dans de petites barquettes, ce qui n'empêche pas la qualité. Ainsi, le produit reste accessible, chaque marché à ses propres exigences.

Le fait d'intervenir dans une niche n'exclut pas une intervention dans un marché de masse à côté. L'idée est de se positionner sur chaque segment jugé pertinent, autant sur des marchés de niche que de masse. Sur les marchés de niche, les OP jouent un rôle de promotion de la qualité. Sur les marchés de masse, elles jouent davantage une fonction de consolidation de la production.

### Où en êtes-vous de l'ouverture de points de ventes en zones urbaines ?

Les expériences de commercialisation ont révélé que la vente négociée avec les points de vente existants était rentable. Deux associations de producteurs de riz de la vallée du fleuve Sénégal, soutenues par le projet, ont négocié avec des points de vente de Saint-Louis.

Deux associations travaillant sur les produits de cueillette (miel, huile de palme) en Casamance ont participé aux foires mais ne sont pas encore passées par des points de vente en direct. Cependant, ces deux associations ont des acheteurs dakarois qui sont des distributeurs indépendants.

L'UGPN<sup>3</sup> qui couvre la zone maraîchère des Niayes participe également aux foires. Il y a eu quelques expériences de livraisons de produits à Dakar. Mais c'est plus compliquée avec les produits maraîchers qui sont périssables, les risques de perte sont importants. Nous sommes en train de prévoir, avec cette association, l'organisation de marchés ambulants afin de ne pas se limiter à un quartier mais de couvrir plusieurs quartiers à chaque acheminement vers Dakar.

### **Prévoyez-vous de créer des labels pour améliorer la visibilité des produits ?**

Nous essayons d'avoir une approche par zone agro-écologique, par terroir, que l'on peut définir comme étant une zone plus ou moins homogène sur le plan des ressources naturelles. Le miel est plutôt produit en Casamance, le riz vient de la vallée du fleuve Sénégal, les produits maraîchers sont issus des Niayes, etc. Dans les foires, nous essayons de montrer au public d'où viennent les produits qui constituent la base de leur alimentation.

L'objectif est d'arriver à positionner les produits sur la qualité, à faire identifier nos produits sur le marché, à les rendre plus visibles, à créer des mécanismes d'identification géographique. Nous allons donc aller à petits pas vers une labellisation. La mise en marché collective, la garantie du rattachement du produit à son terroir, la visibilité de ces terroirs, le mécanisme interne de contrôle, sont autant d'étapes pour aller vers le label. C'est un processus assez long. Ce n'est pas la FONGS, en tant que fédération qui gère le label mais chaque association qui doit intégrer les mécanismes de construction d'un label.

### **Quel est le rôle des animateurs endogènes de la FONGS ?**

Les animateurs endogènes sont des membres des associations à la base. Ce sont des personnes qui ont un niveau d'instruction leur permettant d'appuyer leur entourage. Ils ont aussi bénéficié de multiples formations de la FONGS.

Les animateurs endogènes sont mobilisés par l'association pour faire passer des messages. Ils sont volontaires et assurent cette charge en plus de leurs activités agricoles dans leurs exploitations familiales. Ils mènent des actions d'information, de sensibilisation, de suivi, de conseil, de mise en relation, etc. Le plus souvent, les animateurs sont polyvalents, c'est-à-dire qu'ils sont compétents sur plusieurs thématiques (financement rural, gestion durable des ressources naturelles, organisation et sécurité alimentaire des exploitations, ...).

Chaque association a produit un cahier des charges de production sur une filière stratégique donnée de sa zone de couverture. Pour faire ce cahier des charges, l'association fait appel à des paysans pilotes, des animateurs endogènes ainsi que des techniciens des services étatiques compétents. Ceux qui doivent diffuser le cahier des charges sont les animateurs. Ils doivent aussi former les autres et voir s'ils remplissent le cahier des charges sur un ou deux ans.

Les animateurs font ces activités de façon naturelle. Ils deviennent tôt ou tard des leaders de leurs associations. L'actuel président de la FONGS a d'abord été animateur dans son association avant d'en être le président. Et c'est parce qu'il a d'abord été représentant délégué par son association au

---

<sup>3</sup> Union des groupements paysans des Niayes

conseil d'administration de la FONGS, qu'il a pu devenir président de la FONGS. Tous les leaders et responsables de la FONGS connaissent plus ou moins ce parcours.

### Les revenus des exploitants agricoles sont-ils en augmentation ?

Les animateurs de la FONGS aident les exploitations familiales à suivre leurs performances et leurs besoins alimentaires. Un des objectifs est de voir l'impact de la démarche qualité sur l'exploitation familiale.

Le premier impact observé est l'augmentation du rendement des parcelles grâce aux cahiers des charges qui indiquent les itinéraires techniques à suivre. Là on l'on récoltait 4 ou 5 tonnes de riz à l'hectare, les rendements moyens vont désormais jusqu'à 7 tonnes.

Grâce à l'augmentation des quantités, le conditionnement est revu, les coûts de production diminuent, et le produit devient plus compétitif. On sait que les revenus des exploitants ont au moins augmenté de 22 %. Ce calcul se fonde sur les chiffres de production et sur les niveaux de prix au moment des récoltes. Mais il ne tient pas compte de l'augmentation de la valeur ajoutée grâce au développement de la transformation.



Femmes autour d'une unité de filtrage et huile d'arachide de qualité après filtrage © FONGS

### Quelle est la perception du métier d'agriculteur au Sénégal aujourd'hui ?

La perception du métier d'agriculteur a beaucoup évolué au Sénégal. La FONGS est née dans la perspective de revaloriser l'identité paysanne : faire en sorte que les paysans puissent être fiers de ce qu'ils font, qu'ils soient sécurisés dans leur village, de même que leur avenir.

Depuis quelques années des faits concrets illustrent le changement de perception de la fonction d'agriculteur. C'est le cas par exemple de la floraison d'organisations paysannes qui constituent probablement à la fois une cause et une conséquence de la revalorisation du métier. Si les organisations de producteurs agricoles sont toujours plus nombreuses, c'est parce que les gens n'ont plus honte d'être paysans, un certain nombre souhaitent même devenir leaders paysans. Le combat des organisations paysannes sur leur image a porté ses fruits.

Certains paysans se plaisent à rappeler qu'il y a quelques années, quand un enfant de leur exploitation familiale refusait d'étudier correctement à l'école, on lui brandissait comme menace le fait qu'il allait rester paysan.

Et les Sénégalais ne se disent plus que les produits importés sont systématiquement de meilleure qualité que leurs produits locaux. C'est aussi l'image du produit local qui fait évoluer celle du paysan. La qualité des produits prend en compte les exigences des marchés urbains, le conditionnement, le format du produit : on ne vend plus systématiquement des emballages de 50 kg mais on laisse la possibilité au consommateur de tester le produit grâce à des conditionnements qui varient de 5 à 10 kg. Ces démarches qualité, emballage et marketing ont largement contribué à faire évoluer l'image de l'agriculture et des paysans.

### **Le métier d'agriculteur peut-il être attractif pour les jeunes et limiter l'exode rural ?**

Ce qui peut être attractif, c'est avant tout le niveau de revenu, la possibilité de répondre aux besoins de sa famille grâce à l'activité agricole. C'est possible lorsque les conditions de marché sont réunies. Ce que l'on observe, par exemple, ce sont des jeunes qui vivent dans une zone de cultures pluviales, où l'activité agricole ne dure que trois mois, et qui ne partent pas forcément vers les villes. A la place, ils migrent vers les zones dans lesquels il existe la possibilité de réaliser des cultures de contre-saison comme le maraîchage et de disposer d'un bon revenu.

### **Observez-vous une diversification des activités des exploitations ?**

La diversification des activités ou des cultures est dictée par le marché également. Une exploitation familiale qui produit de l'arachide et des céréales fera aussi du maraîchage si elle cela permet de diversifier ses revenus. Le facteur temps est capital dans la diversification car il permet d'étaler les différentes cultures tout au long de l'année et donc de disposer d'un revenu plus stable et surtout plus régulier. La prise en compte de la gestion durable des ressources, elle aussi, amène à la diversification par la nécessité d'appliquer la rotation des cultures.

### **Qu'est-ce que « l'assemblée de famille » ?**

C'est un outil que nous essayons de promouvoir pour regrouper les actifs de l'exploitation : chefs de famille, épouses, enfants. Avec le consentement du chef de famille, ces assemblées de famille se réunissent et font le bilan simplifié de l'exploitation : composition de la famille, moyens de production, performances, revenus générés par l'activité etc. Avec ces informations ainsi que la structure des dépenses alimentaires et de santé de la famille, nous évaluons le degré de sécurisation alimentaire. Puis, il y a une mise en débat dans le cadre de l'assemblée de famille, avec souvent des décisions collectives pour améliorer la situation alimentaire et assurer les conditions de reproductibilité des moyens de production. En responsabilisant les membres, on arrive à davantage d'équité et à une meilleure gouvernance. Lorsque l'on fait le bilan et que l'on se projette ensemble, des responsabilités sont établies. On sait qu'après chaque campagne les bilans sont repris, et cela crée une dynamique nouvelle !

C'est vraiment un outil important. On nous dit souvent « *ce que vous m'avez montré, c'est un reflet, une image de l'exploitation que je n'avais pas observé et qui va me permettre d'évoluer* ». Nous avons expérimenté l'assemblée de familles avec des milliers de familles et nous réfléchissons désormais à des solutions pour changer d'échelle.

### **Les exploitations familiales ont-elles accès à des crédits adaptés ?**

Lorsque l'on parle de financements adaptés, cela signifie un financement qui correspond à l'échelle de temps du producteur, qui arrive au moment opportun. Par exemple lorsqu'il est nécessaire de se

fournir en intrants. Un financement adapté est également un prêt suffisamment long qui n'oblige pas le producteur à mettre sa production sur le marché à prix désavantageux dès que sa récolte est effectuée. Au contraire, il lui permet d'attendre de pouvoir vendre à un prix plus rémunérateur pour rembourser le prêt un peu plus tard. La question de la durée du prêt est donc fondamentale pour la valorisation de la production.

Quatre associations parmi les six du projet ont promu des mutuelles d'épargne et de crédit auprès de leurs membres. Mais ces dernières sont autonomes et ne disposent pas toujours de bons outils de financement. La plupart prêtent à partir de l'épargne des membres et n'ont pas toujours la capacité de répondre aux besoins, elles doivent négocier des fonds de refinancement. C'est un point à améliorer.

### **Comment s'organise la production des semences ?**

Les organisations qui multiplient les semences constituent des stocks qu'elles revendent. Des membres de la FONGS produisent des semences de riz, de céréales locales, d'arachide etc. et si une autre association de la fédération a un besoin de semences, elle peut acheter ses graines auprès de l'organisation qui multiplie les semences. Si, par exemple, une association a besoin de semences de mil, elle peut contacter une autre association membre de la FONGS qui fait de la multiplication.

La production de semences est un domaine réglementé par les services techniques de l'Etat. Quand une organisation veut faire de la multiplication de semences, elle doit respecter des critères pour être agréée. Elle doit déclarer des informations précises concernant chaque campagne : les produits et variétés multipliés, leur quantité, leur lieu de production etc. Ensuite, les parcelles sont suivies et au moment de la récolte, la charge de la certification revient aux services techniques.

### **Y-a-t-il des semences OGM au Sénégal ?**

Je soupçonne personnellement qu'il y en ait eu au Sénégal pour le maïs. Aux environs de 2007, l'Etat s'est fixé des objectifs ambitieux de production de maïs et a mené des programmes de distribution de semences dont certaines étaient OGM selon des organisations de la société civile qui ont tiré la sonnette d'alarme. Je ne pense pas qu'il y en ait eu pour d'autres cultures.

### **Coopérez-vous avec les collectivités locales sur la gestion du foncier ?**

Depuis les lois de décentralisation, la gestion du foncier est l'une des prérogatives des collectivités locales. Mais elles peuvent donner la priorité à l'habitat au détriment des parcelles agricoles, ou omettre les spécificités liées à l'élevage. C'est pourquoi les organisations de producteurs et les collectivités territoriales doivent rapprocher leurs points de vue. Nous sommes parvenus à faire en sorte que des associations de paysans invitent des élus à participer à des formations sur les enjeux du foncier, souvent méconnus. Cela a débouché sur des compromis qui préservent les intérêts mutuels et respectifs.

Ces échanges permettent aussi de changer la perception que les élus ont des organisations paysannes. Au lieu de les voir comme des concurrents, ils peuvent s'en faire des alliés. Les OP ont un rôle informatif à jouer au profit des collectivités. On peut citer l'exemple d'un leader paysan qui s'est entendu avec les élus locaux et a réalisé une session de sensibilisation au paiement de l'impôt local : pourquoi est-il important de payer l'impôt local, quels avantages les habitants peuvent en tirer, etc.

### **Comment se développent les actions de plaidoyer ?**

Je pense qu'il y a beaucoup d'acquis au niveau du plaidoyer. On peut considérer deux niveaux, national et international, pour illustrer ces acquis :

- la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) au Sénégal : les paysans ont exercé leur influence lors de la définition de cette loi ;
- la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest : elle tient compte des positions du ROPPA, l'agriculture familiale a largement été prise en compte dans les options des politiques agricoles à développer.

Cependant, il faut considérer que rien n'est jamais acquis à 100 % et que le combat continue. La LOASP a été gardée longtemps au fond d'un tiroir, idem pour les politiques agricoles régionales que les autorités ont ignorées. Il y a donc des hauts et des bas, l'évolution n'est pas linéaire. Même si aujourd'hui, les OP sont systématiquement consultées au Sénégal, il faut rester vigilant et continuer à défendre nos intérêts sans les considérer comme allant de soi.

Propos recueillis le 18 juin 2014 par Bastien Breuil (CFSI) et édités le 22 octobre 2014 par Hélène Basquin (CFSI). Photos © FONGS

#### Pour creuser le sujet :

- Fiche projet, « *Pour que les exploitations familiales nourrissent les villes !* », 2012
- Étude, *Comment les exploitations familiales peuvent-elles nourrir le Sénégal ?*, 2010
- Film, *L'agriculture familiale peut-elle nourrir le Sénégal ?*, 2011
- Etude, *Nourrir les villes, défi de l'agriculture familiale*, 2014
- Témoignage, Pape Seck, *Stratégies d'appui aux filières céréalières au Sénégal*, 2014
- Information, *Le Sénégal peut nourrir le Sénégal*, 2014

Ce projet a bénéficié d'un financement dans le cadre du programme du CFSI et de la Fondation de France « *Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest* » (PAFAO, appel 2012). Voir la [fiche du projet](#).

Le programme de Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest est porté par la Fondation de France et le CFSI. Il bénéficie de la contribution de la Fondation JM. Bruneau (sous égide de la Fondation de France), de la Fondation Ensemble, de la Fondation L'OCCITANE et de l'Agence Française de Développement. La SEED Foundation et la Fondation Un monde par tous participent également au volet capitalisation du programme.



FONDATION JM. BRUNEAU  
Sous l'égide de la Fondation de France

